ÎLE-DE-FRANCE : UN AMI POUR EXPÉRIMENTER UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE CIT'ERGIE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME s'adresse aux collectivités de la Région portant une politique Climat Air Energie et/ou Economie Circulaire d'excellence

Rédigé par **ADEME** le 15/10/2020



Cet Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME s'adresse aux collectivités de la Région portant une politique Climat Air Energie et/ou Economie Circulaire d'excellence (allant au-delà de la réglementation), voulant se doter d'outils de pilotage et expérimenter une démarche transversale.

Nous estimons que le couplage entre nos deux programmes phares à destination des collectivités – Cit'ergie et le Programme Economie Circulaire (PEC) – permet aux collectivités de mettre en place une démarche transversale premiers pas vers une démarche globale (toutes les thématiques de la TEE – alimentation, biodiversité, etc. en plus).

Cet AMI offre 3 possibilités d'accompagnement où la transversalité est toujours présente. Afin de s'adapter à la réalité des territoires, qui n'ont pas tous les mêmes spécificités, ni les mêmes compétences, l'AMI permet de choisir entre différentes entrées :

Accompagnement 1 : Transversalité niveau 1 – **spécialité énergie**, entrée dans le programme Cit'ergie

Accompagnement 2 : Transversalité niveau 1 – **spécialité économie circulaire**, entrée dans le Programme Economie Circulaire

Accompagnement 3 : Transversalité niveau 2 – **entrée dans les deux programme**

Chaque accompagnement propose :

Le soutien technique d'un bureau d'étude mandaté par l'ADEME. Ce soutien vous aidera à mettre en place :

- Une stratégie Climat – Air – Energie et/ou Economie Circulaire transversale structurée en cohérence avec vos autres politiques publiques
- Une aide à la décision pour alimenter votre stratégie
- Un pilotage et un suivi de vos actions grâce aux outils des programmes Cit'ergie et Economie Circulaire, simples d'utilisation et complets
- Le décloisonnement de vos services, en conformité avec les objectifs de la future SNBC2
- Des partenariats avec les acteurs de votre territoire
- Une montée en compétences par la participation à des journées d'information et de formations dédiées
- Des retours d'expériences et la participation à un réseau de collectivités en démarche Cit'ergie et Economie Circulaire
- Une mise en visibilité par une reconnaissance et une valorisation de vos actions via des labels et le réseau de l'ADEME

Informations et candidatures: https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200921/ami-citec2020-177